NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 M14 :

COMMUNE DE BAULAY

Sommaire :

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Annexe : extrait du CGCT

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Source INSEE : **Population totale au 1er janvier 2021 : 305**

Principaux ratios : *Source base 2019 DGFIP*

Données Socio-démographiques	commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Population Légale	305			
Nbre foyers fiscaux	182			
Part des foyers non imposables	61.0 %	58.7 %	55.6 %	59.6%
Revenu fiscal moyen par foyer	20.134	24.580	26.705	25.298

Données économiques	commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Nbre de logements imposés TH	176			
Dont résidence secondaire	15.9 %	9.8 %	14.9 %	19.1 %
% de locaux d'habitation ordinaires Taxe Foncière	98.4 %	86.9 %	82.6 %	80.1 %
% locaux d'habitation à caractère social	0.3 %	0.2 %	0.2 %	0.3 %
% locaux à usage professionnel et commercial	1.2 %	4.5 %	8.2 %	7.5 %
Nbre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises Au profit du GFP	4	9	12	13

II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Résultat d'Exercice :

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES FONCTIONNEMENT	181 876.09 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	214 179.69 €
RÉSULTAT 2021	32 303.60 €
EXCÉDENT 2020	152 370.14 €
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT	184 673.74 €
INVESTISSEMENT	
DÉPENSES INVESTISSEMENT	53 719.56 €
RECETTES INVESTISSEMENT	35 912.34 €
RÉSULTAT 2021	-17 807.22 €
DÉFICIT 2020	-20 315.14 €
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT	-38 122.36 €
RESTES A RÉALISER D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	32 540.00 €
RECETTES	0.00 €
Besoin de financement des RAR	-32 540.00 €
Résultat de clôture section investissement	-38 122.36 €
DÉFICIT DE FINANCEMENT INVEST	-70 662.36 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	2021	*2020*
DEPENSES FONCTIONNEMENT	181 876.09 €	***169 347.52 €***
Dont charge de personnel	24 732.74 €	*23 221.50 €*
Dont charges à caractère Général	77 723.51 €	*73 498.66 €*
Dont atténuation de produit (CCTDS)	40 447 €	*40 354 €*
dont dépenses d'ordres entre sections	0 €	*0 €*
Dont remboursement emprunt (*intérêts*)	3 768.28 €	*4 845.37 €*
RECETTES FONCTIONNEMENT	214 179.69 €	***195 017.63 €***
Dont produit des impôts & taxes	73 271.15 €	*72 023.64 €*
dont produits des services	62 004.67 €	*34 783.87 €*
dont produits exceptionnels	2 803.20 €	*7 741.77 €*
Dont dotation de l'état et participation	47 658.50 €	*54 121.90 €*
dont recettes d'ordres de fonctionnement	0€	*0 €*
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT *	**32 303.60 €**	***25 670.11 €***

**Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.*

DEPENSES de fonctionnement 2021 : 181 876.09 € *(2020 : 169 347.52 €)*

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, les indemnités aux élus locaux et dépenses obligatoires, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

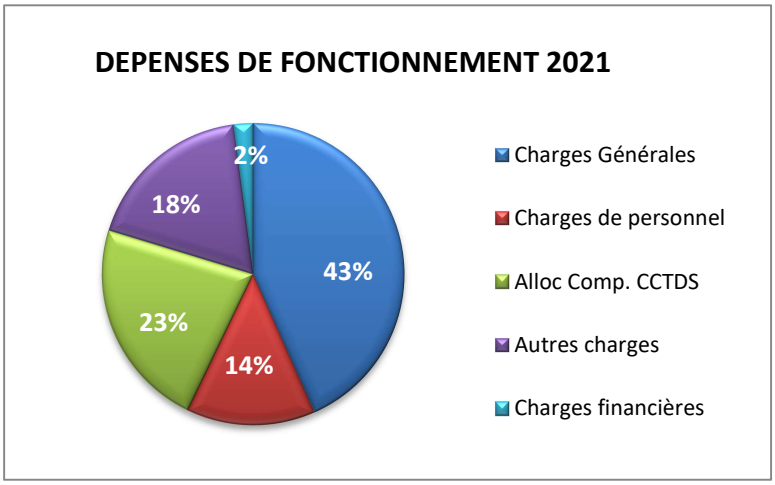

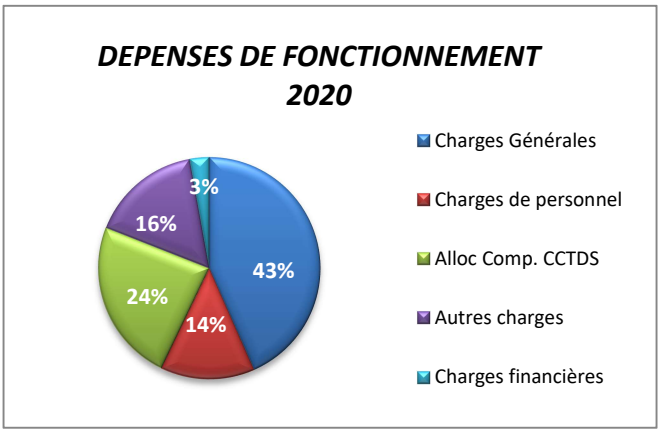

Les dépenses restent globalement constantes et suivent les cours de l'inflation et de la reprise économique.

Travaux d'entretien réalisés en 2021	*PREVU*	REALISÉ
"MURET COURS ECOLE REFECTION SUITE SINISTRE"	9 500.00 €	9 288.00 €
RETRAIT DE SOUCHES	650.00 €	624.00 €
MONUMENT AUX MORTS REPRISE DES NOMS REPORT 2021	*2 700.00 €*	***0.00 €***
REFECTION ABRIS BUS ETANCHEITE ET DECORATION EXT REPORT 2021	*500.00 €*	***0.00 €***
TOTAL TRAVAUX FONCTIONNEMENT 2021	*13 350 €*	**9 912 €**
TOTAL REALISÉ 2021	**13 611.60 €**	
ÉCART ENTRE PREVISIONNEL ET RÉALISÉ	*261.60 €*	

NON PREVU REALISÉ	
spot façade mairie	*285.60 €*
Réparation gouttières mairie	*3 414.00 €*
TOTAL	**3 699.60 €**

RECETTES de fonctionnement 2021 : 214 179.69 € *(2020 : 195 017.63 €)*

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux recettes des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (affouage, locations des logements, location de salle..), à la vente de Bois..

Sur l'exercice 2021 les recettes de fonctionnement sont en augmentation grâce aux ventes de bois, 50 289 € contre 26 860 € en 2020.

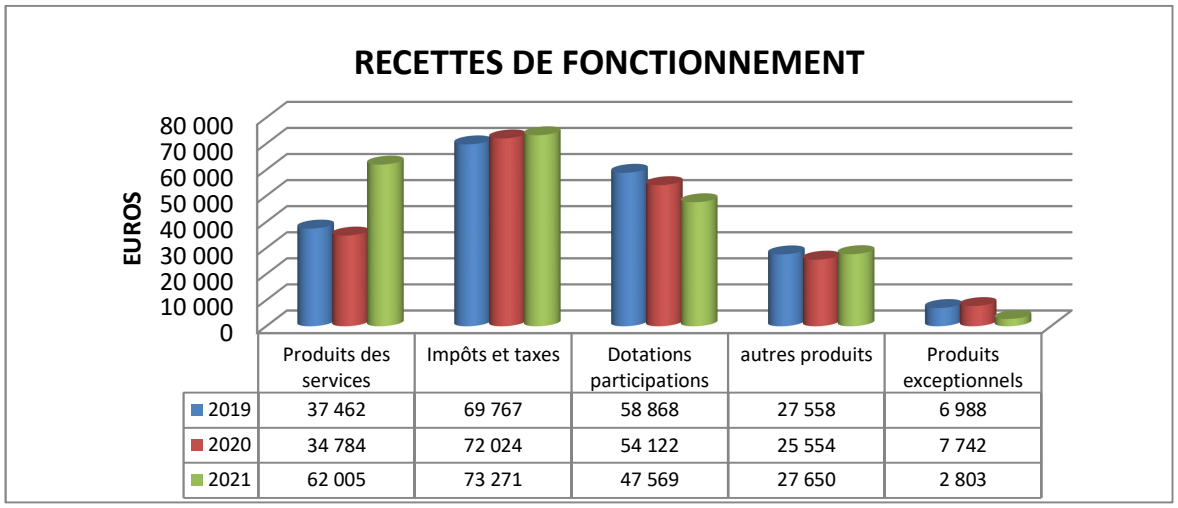

	Produits des services	Impôts et taxes	Dotations participations	autres produits	Produits exceptionnels
2019	37 462	69 767	58 868	27 558	6 988
2020	34 784	72 024	54 122	25 554	7 742
2021	62 005	73 271	47 569	27 650	2 803

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	2021	*2020*
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**53 719.56€**	*57 605.16 €*
Dont frais études recherches (PLU)	**0 €**	*4 260 €*
Dont Travaux/ Matériel /Equipement	**39 063.28 €**	*36 378.32 €*
dont dépenses d'ordres entre sections	**0 €**	*0 €*
Dont remboursement emprunt (*capital)*	**14 386.28 €**	*16 966.84 €*
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**35 912.34 €**	*120 747.28 €*
Dont FCTVA et Taxe d'Aménagement	**10 576 €**	*10 483.82 €*
Dont dotation 1068	**23 630.34 €**	*109 528.46 €*
Dont recettes d'ordres de fonctionnement	**0 €**	*0 €*

La section investissement est principalement alimentée par l'excédent de la section de fonctionnement. Le déficit d'Investissement est comblé en créditant l'enveloppe budgétaire 1068, ce qui permet à la commune d'investir sur le long terme.

DEPENSES d'investissement 2021 : 53 719.56 € (*2020 : 57 605.16 €)*

Les dépenses d'investissement consistent en des programmes de travaux, d'achat de matériel sur le long terme, nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration des services rendus à la collectivité, et au remboursement des emprunts pour la part du capital.
Les investissements réalisés en 2021 sont détaillés ci-dessous, certains travaux n'ont pu être réalisés en 2021 mais les crédits ont été engagés, ils sont reportés en 2022.

TRAVAUX INVESTISSEMENT 2021	PRÉVU	RÉALISÉ	REPORT 2022 *(RAR)*
	73 377 €	**39 063 €**	**32 540**

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS EN 2021	Coût	Reporté en 2022
CHEMIN ATOIS	16 681 €	
LOGEMENTS COMMUNAUX (chaudière- fenêtres-meuble évier ..)	4 611 €	888 €
BOIS ET FORET TRAVAUX SYLVICOLES	6 481€	
ORDINATEUR SECRETARIAT MAIRIE	1 755 €	
PORTE ATELIER MUNICIPAL	€	2016 €
ILLUMINATIONS NOEL	758 €	
AMENAGEMENT- VIABILISATION LOT 1 ZONE 1AU		29 636 €
PANNEAUX DE SIGNALISATION	111 €	
FOUILLES ET INSTALLATION COMPTEUR LAVOIR	7 973 €	
DRAPEAUX ET URNE ELECTIONS	693 €	

LES RECETTES d'investissement 2021 : 35 912.34 €*2020* **:** *120 747.28 €*

Les recettes d'investissement sont en baisse en 2021, comme expliqué en début de section, elles sont principalement alimentées par l'excédent de la section de fonctionnement, le déficit d'Investissement est comblé en créditant l'enveloppe 1068, le déficit à combler ayant diminué en 2021, les recettes suivent. La commune non assujettie à TVA peut récupérer la TVA des dépenses d'investissement auprès de l'Etat, par le biais d'une demande de FCTVA (fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée). La Taxe d'aménagement correspond aux recettes perçues suite aux travaux d'aménagement ou de construction réalisés par les habitants et soumis à cette taxe.

Principales recettes d'investissement	2021	2020	*2019*
FCTVA	10 576	9 993	*5 418*
Taxe Aménagement	0	491	*443*
Fond réserve 1068	23 630	109 528	*64 040*

III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

Etat de la dette : La dette correspond aux emprunts contractés par la commune, au nombre de 4 :

- 1 emprunt est arrivé à son terme en 2021,

- le taux de l'emprunt correspondant à l'aménagement de la RD 20 a été renégocié à la baisse, de 3.90 % il passe à 2.53 % générant un gain net de 4 280.08 € pour la commune.

Année	ORGANISME	Intitulé	Montant emprunt	Dette en capital au 31/12/2021	annuité pour l'exercice		Année de fin
					Capital	Intérêts	
1998	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	TRAVAUX LOGTS COMMUNAUX	51 832.67	15 585.09	1 897.57	227.27	2030
2006	CRCA	TRAVAUX LOGEMENTS	40 000.00	0	866.77	8.13	2021
2010	CRCA	AMENAGEMENT SECURITE RD 20	120 000.00	63 807.88	6 221.53	2191.53	2030
2011	CRCA	REFECTION BORDURES TROTTOIRS	75 000.00	28 929.01	5 400.41	1 341.35	2026
TOTAL			286 832.67	122 926.80	14 386.28	3 768.78	
					18 155.06		

IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

La loi de finance N°2020-813 DC du 28 décembre 2020 portant sur la réforme de la fiscalité directe locale pour 2021 avec poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation, a impliqué un changement dans le vote des taux des taxes directes locales, sans incidence sur le montant des impôts pour les particuliers.

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est devenue le nouveau taux de référence pour la commune. Pour tenir compte des mécanismes de compensation en lien avec la disparition de la taxe d'habitation, ce nouveau taux de référence de la TFPB a été majoré de l'ex-taux départemental 2020.

- **Foncier bâti nouveau taux de référence 2021 : 38.74 %**

  Taux communal 2020 (14.26 %) + Taux départemental 2020 (24.48 %)
- Foncier non bâti = 29.52 % *(idem 2020)*

Total des produits attendus et perçus	**2020 :**	***attendu 2021***	**perçu 2021 :**
TFB- TFNB- TH :	58 669 €	*60 166 €*	59 427€
Allocations compensatrices :	2 248 €	*1 318 €*	1 318 €
FNGIR :	6 775 €	*6 775 €*	6 775 €
Total fiscalité directe locale :	**67 692 €**	***68 259 €***	**67 520 €**

L'écart entre le produit attendu et le produit perçu en 2021 correspond à une baisse de la compensation de la Taxe d'Habitation prévue à 3 718 € sur l'état 1259 et compensées à hauteur de 2 962 €

Fait à Baulay, le 8 avril 2022

Le Maire,
Frédéric GERARD

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Annexes

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1 : Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.
Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.
Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.
Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.
Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.